

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS					ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p ^t Montaub.	ARRIVÉES	Départ p ^t Cahors	9 ^h 21 ^m	
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 41 ^m m.	5 ^h 10 ^m m.	7 ^h 6 ^m m.	7 ^h 15 ^m m.	2 45 s.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 25 s.	9 50 —	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	4 39 m.	11 30 —	4 39 m.	2 49 s.	7 25 —	5 35 s.	7 55 —	5 10 —	Dép. p ^t Montauban 5 ^h 45 ^m m. 3 20 s.	

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 3 Juillet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1^{er} juillet
La Révision.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de révision.

M. des Roys présente un amendement tendant à déclarer qu'il y a lieu de réviser l'article 8 de la loi constitutionnelle sur les pouvoirs publics.

M. Dreyfus combat l'amendement qui est repoussé.

Le paragraphe premier du projet de résolution est ainsi conçu : « Conformément à l'article 8 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 et sur demande du Président de la République, la Chambre déclare qu'il n'y a pas lieu de réviser, etc. »

Le paragraphe est adopté par 456 voix contre 50.

M. Bernard-Lavergne. — Je propose d'ajouter au programme du gouvernement le paragraphe 2 de l'article 1 de la loi du 25 février 1875. Cette proposition, adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture, a pour objet de faire nommer le Sénat au suffrage universel. Je demande également l'incompatibilité des fonctions de sénateur et de député avec les fonctions publiques. (Très bien.)

M. le rapporteur. — Le rôle de la Chambre n'est pas de proposer des solutions pour le mode électoral du Sénat.

M. Goblet. — Si la Chambre, en désespoir de cause, a admis en théorie ce programme... (Fermes dénégations au centre. — Applaudissements à droite et à gauche.) Il y a un grand intérêt à y faire entrer le plus de dispositions possibles.

M. le Président du Conseil. — C'est une erreur de croire qu'il faut tout mettre dans la Constitution. La longue durée du Congrès affolerait l'esprit public. (Bruit à gauche.)

Il faut se rendre compte des nécessités sociales. (Interruption à gauche). Apprenez l'histoire !

M. Périn. — C'est une insolence !
M. le Président. — Je rappelle M. Périn à l'ordre.

M. le Président du Conseil. — Je maintiens qu'il y a grand intérêt à réviser l'œuvre de la révision. (Nouveau bruit à gauche.)

M. Ribot. — Pourquoi la faire alors ?
M. Andrieux. — On pourra proposer au Congrès l'application du suffrage universel et les élections du Sénat, puisque le président du Conseil n'y est pas opposé.

M. le Président du Conseil. — Je suis pour le maintien du mode électoral actuel du Sénat, sauf les modifications inscrites au projet. (Exclamations à gauche.)

M. Andrieux. — J'en prends acte ; mais la question pourra être soumise au Congrès.

Le principe électoral doit être inscrit dans la Constitution.

J'insiste donc pour le vote de l'amendement de M. Bernard-Lavergne. (Applaudissement à gauche.)

L'amendement est repoussé par 265 voix contre 235.

M. Labussière présente un amendement tendant à ajouter aux articles à réviser l'article 1 (paragraphe 3) de la loi du 25 février 1875.

M. le rapporteur et M. le Président du Conseil combattent l'amendement, qui est repoussé par 280 voix contre 228.

M. Andrieux présente un amendement tendant à comprendre dans la révision l'article 2 de la loi du 25 février 1875, afin d'y introduire une disposition qui interdise d'appeler à la présidence de la République un membre des familles ayant régné en France.

M. le rapporteur. — La discussion de l'article 2 remettrait en question la présidence de la République. (Bruit à gauche.)

M. Andrieux insiste.
M. Ferry. — Que M. Andrieux retire ici son amendement. Je m'engage à le soutenir devant le Congrès.

M. Andrieux retire son amendement.

M. de Lanjuinais présente un amendement tendant à la suppression de la présidence de la République par extinction. (Rires et applaudissement à droite.)

L'amendement est repoussé.
La suite à vendredi.

Informations

PHYSIONOMIE DE TOULON

Il faut être Toulonnais pour bien saisir les

le repos après lequel ses forces épuisées soupiraient. Déjà, les actions de grâce montaient à ses lèvres émus.

Joseph Arnould prenait congé :
— Ainsi, c'est entendu, ma chère demoiselle, je vais m'occuper de ce pas des démarches qui hâteront le bonheur de nos deux fiancés.

Il se dirigea vers la porte.
— Monsieur, balbutia Denise, vous ne m'avez pas répondu.

— Ah ! oui, au sujet de ce délai d'un mois.
Il s'arrêta sur le seuil :

— Eh bien, ne voulant pas être en reste de bons procédés avec vous et désireux de vous témoigner ma gratitude pour la petite machinette de tout à l'heure, je vous accorde... quinze jours.

Nous coupons la poire en deux, hein ? Par exemple, passé ce laps, il faudra être en règle et tenir vos promesses.

Il brossa son chapeau du coude, l'assura sur sa tête d'un coup sec, et sortant :

— Ou c'est moi qui tiendrai les miennes. Souvenez-vous en. A l'avantage, et mes compliments au futur.

XIV

OU LE TERRAIN BRÛLE

Profitions de l'entracte qui sépare les dernières scènes auxquelles vous venez d'assister du dénouement de notre drame, pour établir brièvement la situation de chacun de nos différents personnages à l'approche de la conclusion.

Constatons tout d'abord, qu'à son retour au Coq-en-Pâte, après la tentative de meur-

changements qu'ont pu amener les premières atteintes du choléra dans notre ville ; un étranger qui arriverait ne saurait les apprécier. C'est d'abord un mouvement particulier parmi les autorités : le préfet maritime multiplie ses visites dans l'arsenal ; le sous-préfet suffit à peine à toutes les démarches administratives que lui imposent les circonstances ; le maire est partout, il se rend compte par lui-même de tous les faits qui lui sont signalés, donnant ordre d'y apporter remède, stimulant tous ses agents, présidant tantôt la réunion de la commission consultative d'hygiène ou bien celle des médecins et des pharmaciens, se multipliant pour ainsi dire afin de faire face à l'œuvre gigantesque de combat contre l'épidémie naissante.

Les médecins affairés sillonnent la ville dans tous les sens, interrogés par chacun à leur passage sur la marche du fléau, se groupant lorsqu'ils se rencontrent pour échanger leurs observations ; presque à chaque porte stationne une charrette sur laquelle s'empile le déménagement pour la campagne ; les voitures brûlent le pavé du matin au soir, surchargées de malles, emportant les émigrants à la gare ; les fenêtres se ferment et les maisons qui bordent les rues où demeure la population aisée semblent, pour la plupart, inhabitées.

Nos rues sont envahies par une armée de balayeurs, de cantonniers et d'agents préposées à la salubrité publique ; les ruisseaux coulent une eau abondante noirâtre, en raison des dilutions de sulfate de fer qu'ils ont reçues ; le pavé est coquettement propre : le chlorure de chaux badigeonne de son blanc jaunâtre tous les pans de mur douteux. Une odeur *sui generis*, formée par les émanations des divers désinfectants, chlorure de zinc, sulfate de fer, acide phénique, sulfate de zinc, chlorure de chaux et camphre, s'échappent de toutes les demeures et s'exhale

et ils se le répétaient chaque fois qu'ils se rencontraient...

Ces rencontres avaient lieu le plus souvent aux Armoises, où Florence passait la meilleure partie de ses journées. Notre officier, en effet, ne fréquentait qu'avec répugnance l'auberge de sa future famille. La mine rêche d'Agnès Chassard, les allures masculines de Marianne, les façons brutales de François et de Sébastien, la rondeur affectée et la bonhomie cauteleuse de Joseph, tout cela ne lui allait qu'à demi.

Florence Arnould, du reste, ne s'employait point à l'attirer chez ses parents.

La fillette avait ce scrupule : elle ne voulait point que Philippe se trouvât en contact fréquent avec cette demeure souillée. Peut-être appréhendait-elle pareillement que l'œil vigilant du soldat ne surprit quelque indice des sinistres mystères dont cette demeure avait été témoin et dont le verger — y attendant — était resté le muet et funèbre complice.

A cela près, la Benjamine était heureuse. Heu reuse à la façon de ces éprouvés que charme et que berce un doux rêve, — un de ces rêves qui les arrache au sol fangeux de la réalité pour les promener à travers les espaces enchantés de l'idéal...

La Benjamine se disait qu'une fois mariée, elle avouerait tout à Philippe... il pardonnerait, et il se tairait...

En échange de ce silence, on contraindrait les gens du Coq-en-Pâte à vendre l'auberge. Ils s'en iraient si loin, si loin que la justice humaine ne saurait les atteindre.

Une vie d'honnêteté et de repentir fléchirai la

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(60)

L'Hôtellerie Sanglante

SECONDE PARTIE

LES ATRIDES DE VILLAGE

Ensuite, s'adressant à la dentellière :

— Rassurez-vous, citoyenne. Je sais ce que c'est. Il ramassa la balle et la mit dans sa poche.

Ça ne sort pas de la famille, ou plutôt, je me trompe, ça sort de la famille.

Il était redevenu absolument maître de lui.

L'explosion avait attiré Gervaise au haut de l'escalier. D'un geste, la sœur du lieutenant l'appela auprès d'elle. Le paysan continua en regardant la petite servante :

— Sapredienne ! Je vous dois une fière chandelle... Ce scélérat de braconnier m'aurait parfaitement envoyé *ad patres* sans votre présence d'esprit... Mais j'entends vous prouver de suite que vous n'avez pas eu affaire à un ingrat et que ma reconnaissance s'élève à la mesure du service.

Sa reconnaissance !... La jeune femme sentit son cœur s'ouvrir à l'espérance. Cet homme auquel elle venait de sauver la vie n'hésiterait point, à son tour, à lui rendre le fils qu'elle pleurait et

aussi désertés ; les cafés, les petits théâtres, les casinos sont presque abandonnés : aussi parle-t-on de la fermeture de quelques-uns d'entre eux.

Enfin, par suite de l'éloignement des marins et des troupes de terre et de mer, nos rues ont perdu ce mouvement de cols bleus et de pantalons garance qui en était un des côtés particuliers. Le contre-coup de cette émigration militaire est le chômage des bovettes bruyantes, que ce personnel spécial alimentait de son sou de poche : de ce côté, pas de regrets.

La fin du jour approche ; tous nous regardons les hirondelles décrire leurs courbes rapides, gracieuses et sans fin dans le ciel bleu ; les cris joyeux qu'elles poussent en se poursuivant dans l'espace nous égaient, en même temps qu'elles nous sont une espérance ; car c'est une croyance populaire que ces oiseaux migrateurs ne séjournent point sous un ciel infecté. — Jolies hirondelles, ne nous abandonnez donc pas !

La nuit faite, aussitôt mille feux s'allument dans toutes nos rues pour purifier et chasser les humeurs noires de la journée. Les serpenteaux éclatent ; les jeunes gens sautent les flammes à qui mieux mieux ; les jeunes filles rient et applaudissent aux plus adroits ; les jeunes enfants poussent leurs petits cris de joie argentin. Puis, avec la flamme de ces foyers improvisés qui s'éteint, s'éteint aussi le bruit populaire ; chacun rentre chez soi en se disant : A demain ? Les portes se ferment et le silence se fait dans les rues désertes. (Petit Var).

Toulon, 1^{er} juillet.

Le sous-préfet de Toulon télégraphie, en date d'hier soir, 8 heures 30.

Huit décès dont un à Saint-Mandrier ; en outre je suis avisé d'un décès, commune de la Valette, un décès et un cas au Pradet, commune de La Garde ; un décès à bord du remorqueur appartenant à la rade.

— Le préfet du Var télégraphie également au ministre de l'intérieur, en date d'hier soir : Il est inexact que le choléra soit à Draguignan. L'état sanitaire est très bon dans cette ville.

— Le ministre de la marine a reçu du préfet maritime de Toulon, le télégramme suivant, en date du 1^{er} juillet, 7 h. 50 matin :

« Ni décès, ni entrée à l'hôpital principal depuis hier soir.

« A Saint-Mandrier, un décès dans l'infanterie de marine et un seul entrant pendant la nuit. Deux des malades seulement sont dans un état assez grave. »

— Le général commandant le 15^e corps, télégraphie au ministre de la guerre en date d'hier soir :

Bulletin sanitaire de Toulon : population civile, 11 décès. Le nombre des cas augmente.

L'épidémie s'étend dans la population civile à Marseille, 2 diarrhériques du 40^e entrés à l'hôpital.

Marseille, 1^{er} juillet, 9 h. mat.

Pendant la nuit dernière, l'état civil a enregistré trois décès cholériques, dont un qualifié

choléra morbus, le deuxième, choléra infantile, et le troisième, choléra sans qualification arrêtée.

— Le préfet a nommé un comité sanitaire de vigilance, composé de sept membres, chargé de vérifier les cas de choléra qui viendraient à être signalés dans les diverses communes de l'arrondissement de Marseille, d'en déterminer l'origine et de faire connaître les mesures, qu'il serait utile de prendre dans l'intérêt public.

— On annonce de Lyon, que la mère du jeune lycéen qui fut victime du choléra à Marseille, à son arrivée à Toulon, est venue à Lyon samedi, après l'enterrement de son enfant et qu'elle a été atteinte du choléra. Ce cas, d'ailleurs constaté, paraît être assez bénin. La malade semble hors de danger. Aucun autre cas suspect n'est signalé à Lyon.

— A Marseille, un cas de choléra infantile s'est produit la nuit dernière, sur un enfant d'un mois. Il y a eu deux décès cholériques (un vieillard et un enfant) et deux malades admis au Pharo.

Enfin, on mande de Toulon, que le docteur Troncini aurait réussi à guérir plusieurs malades à l'aide d'inhalations d'oxygène.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le Conseil municipal est convoqué pour ce soir à 8 heures, à l'effet de décider sur une proposition relative aux rosières, proclamées dans la dernière séance. On sait que le testament de M. A. Valette dit formellement que les jeunes filles appelées à jouir de son legs, *doivent être nées à Cahors*.

LES STATUES DE BESSIÈRES ET MURAT.

Nous lisons dans la *Dépêche*, de Toulouse : « Le conseil municipal de Cahors, dans sa dernière séance, a choisi l'emplacement des statues de Bessières et de Murat. — C'est sur la place Thiers, qui sert de champ de foire, qu'elles vont être placées, paraît-il.

« Beaucoup de personnes protestent contre ce choix regrettable.

« Les deux statues seront, en effet, dans un endroit désert : trop petites pour un aussi vaste terrain, elles perdront, c'est certain, de leur caractère, et ne changeront en rien l'aspect désolant de cette place.

« Tous les gens de goût s'accordent à dire qu'il était difficile de choisir un plus mauvais emplacement. »

Il est impossible de mieux rendre le sentiment cadurcien. C'est en effet, un tolle général, contre le parti pris d'isoler, dédoubler pour ainsi dire, à l'admiration populaire, les statues de deux compatriotes illustres entre tous, en les plaçant dans un endroit perdu, à la porte de la Caserne, dont ils auront l'air d'être les portiers.

Comme si les bons endroits manquaient.

Est-ce que ces statues, ne seraient pas admirablement sur la place Lafayette, en avant du

monument des mobiles et faisant face au boulevard ? Là du moins elles auraient une signification et ne seraient pas cachées à tous les regards.

Nous espérons que toute la population protestera énergiquement, contre l'emplacement qui semble arrêté dans certains esprits et qui est tout bonnement l'effacement systématique, et comme le ridicule jeté à plaisir sur deux de nos gloires les plus pures et les plus populaires.

LE 14 JUILLET

Doit-on banqueter, danser, illuminer, le 14 juillet, alors que le choléra est en France ? A Toulon et à Marseille les conseils municipaux ont déjà répondu par la négative.

Nous espérons que la réponse se généralisera et que, principalement dans le Midi, les municipalités, animées d'un réel patriotisme, ne tarderont pas à renoncer à des réjouissances, en ce moment absolument déplacées et enverront les fonds destinés à la fête, à nos frères de Toulon.

M. Buffet-Delmas, directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Privas, est nommé en la même qualité, à Cahors, en remplacement de M. Tarneaud, nommé conservateur des hypothèques à Bordeaux.

RENOVI DE LA CLASSE 1870.

Le ministre de la guerre n'attend plus que les propositions des commandants de corps d'armée pour fixer la date du renvoi dans leurs foyers des hommes de la classe 1870. Cette mesure serait mise à exécution du 10 au 15 août.

LA RÉPARTITION DES CLASSES

A partir du 30 juin 1884, la répartition des classes dans les armées active et territoriale et les réserves de ces armées est établi comme suit : *Armée active*. — Classes de 1879, 1880, 1881, 1882 et 1883.

Réserve de l'armée active. — Classes de 1875, 1876, 1877 et 1878, cette dernière étant dite la plus jeune classe de la réserve de l'armée active.

Armée territoriale. — Classes de 1870, 1871, 1872, 1873 et 1874, cette dernière étant dite la plus jeune classe de l'armée territoriale.

Réserve de l'armée territoriale. — Classes de 1865, 1866, 1867, 1868 et 1869, cette dernière étant dite la plus jeune classe de la réserve de l'armée territoriale.

Les engagés volontaires et les hommes qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel. Les hommes de la classe de 1870, appelés à l'activité au moment de la guerre, passeront, par anticipation, le 10 août prochain dans la réserve de l'armée territoriale. Il est nécessaire de faire remarquer que les réservistes de mer appartenant à la classe

de 1874 passent le 30 juin et d'emblée dans la réserve de l'armée territoriale, mais doivent marcher, pendant cinq ans, avec la plus jeune classe de cette réserve.

Notre compatriote M. Tinel, Auguste, reçu dernièrement licencié ès-lettres par la faculté de Toulouse, vient d'être nommé professeur de rhétorique au collège de Pamiers (Ariège).

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Le conseil de préfecture a rendu le 27 juin, son arrêté au sujet de la protestation présentée par les sieurs Garrelon et consorts contre les opérations électorales de la commune Praysac. Le conseil a annulé les opérations.

M. Trémoulet, juge à Saint-Céré, a été nommé juge de paix du canton de Martel, en remplacement de M. Nadal, nommé à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales).

M. de Colomb, juge de paix nommé à Noyers (Basses-Alpes), a été nommé juge de paix du canton de Saint-Céré.

M. Poniet, commis des contributions indirectes de 1^{re} classe, à Firming (Loire) a été nommé en la même qualité à Figeac, en remplacement de M. Bonnet, mis en disponibilité sur sa demande.

Le *Journal officiel* a publié un mouvement judiciaire d'après lequel sont nommés :

Conseiller à la cour d'appel d'Agen, M. Vène, conseiller à la cour de Chambéry, en remplacement de M. Salelles, retraité.

Conseiller à la cour de Chambéry, M. Delachenal, vice-président du conseil de préfecture de la Savoie.

Conseiller à la cour d'Agen, M. Monbrun, juge d'instruction au tribunal de la même ville.

COLIS POSTAUX

Le service de colis postaux sera étendu, à partir du 1^{er} juillet prochain, aux lignes ferrées des Landes et la Gironde reliées au réseau du Midi à la station de Facture.

En conséquence, le public pourra désormais adresser et recevoir, au tarif ordinaire, des colis postaux à destination ou provenant des gares ou localités desservies par les lignes précitées.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 16 mai 1884.

Présidence de M. CALMON, directeur semestriel. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Pézet remplit les fonctions de secrétaire. M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Joseph Daynard, demandant qu'il soit fait, dans le Bulletin, une plus large part aux travaux des membres correspondants.

La Société prend en bonne note ce *désideratum*, mais exprime en même temps le regret que ses membres correspondants ne lui adressent pas plus souvent des manuscrits.

M. Ponzergues, secrétaire général, dépose les publications reçues et donne lecture des matières

Ses deux cadets en raffolaient. Sébastien disait gravement :

— C'est un lapin qui a de jolis talents de société !

Et François ajoutait avec non moins de conviction :

— Quel dommage qu'il n'ait pas plus d'estomac pour le liquide !

Et tous deux concluaient en chœur :

— Un beau-frère comme il nous en faudrait un, quoi ! au lieu de ce haut la-queue de gendarme !

Leur aîné pensait simplement :

— Plus bête que méchant. Un coquin qui ne songe qu'à mener le branle des écus de son maître. J'avais tort de le suspecter.

Agnès Chassard, de son côté, faisait fête à son pensionnaire, car elle voyait en un mirage la sacochette du nabab hollandais expectorant toutes ses espèces pour solder sa note qui s'enflait, et l'ivresse jaune de l'or lui montait au cerveau.

Restait Marianne, la grande fille. Celle-là ne souffrait pas une syllabe. Mais elle nourrissait son idée. Marianne avait, tous les matins, sans que personne s'en doutât, les conférences les plus intimes avec le séduisant domestique. On tuait le ver ensemble. L'androgynisme ne boudait point sur le piquet. En trinquant, on causait de toute espèce de choses, et de beaucoup d'autres choses.

PAUL MAHALIN

(A suivre).

justice divine. Au besoin le jeune ménage quitterait le pays en emmenant Denise : Florence était sûre que l'amour de son mari la suivrait jusqu'au bout du monde... En attendant, on préparait la toilette de nocce et l'on s'enivrait de la musique des tendres propos du fiancé. Celui-ci accourait de Mirecourt aux Armoises presque tous les jours, pour échanger quelques paroles avec la fillette et l'adorer un instant... car, nous l'avons dit, le frère de Denise idolâtrait Florence, et cette passion l'absorbait si absolument qu'il en avait presque oublié la tâche qu'il s'était imposée.

Nous écrivons : presque... Car lorsque, pour venir de Mirecourt aux Armoises, il galopait sur cette route que le marquis Gaston avait dû parcourir la veille de sa mort présumée, une voix intérieure lui criait : — Tu as un devoir à remplir.

Ce devoir c'était celui de rechercher et de punir les assassins de l'émigré. A cet égard, avait-il fait de son mieux ? Était-ce assez ? Était-ce ainsi et froidement qu'il avait compris, dès l'abord, la grande mission en vengeance ? Il avait cherché, certes. Il avait dépensé du temps et des efforts. Mais à quoi tout cela avait-il abouti ?

Quand cette idée le saisissait, le lieutenant éperonnait furieusement son cheval. Mais le remords sautait en croupe derrière lui. Où se dissimulaient les malfaiteurs qui avaient fait disparaître le gentilhomme ? L'enfant caché au pavillon pourrait seul l'indiquer plus tard... Hâtons-nous d'annoncer que la situation de ce dernier s'améliorait d'une façon sensible, — quoique

lente. Le pauvre petit était encore bien faible de corps et d'esprit ; mais il commençait à se lever et à marcher dans l'appartement, — soutenu par Gervaise ou par Denise.

Une seule chose persistait en lui, de sa maladie et de l'événement étrange qui l'avait déterminée : son mustimé. Il ne parlait que dans des accès d'égarément, de fièvre ou d'insomnie, — moments qui, d'ailleurs, devenaient plus rares, plus courts avec le temps. Il ne parlait que pour répéter — sans plus de clarté ni de détails — toujours la même histoire, — confuse, obscure, incomplète, bizarre pleine de trouble, d'ambiguïté de lacunes et de restrictions.

En dehors de ce cas, il ne déserrait pas les lèvres. C'était avec des regards d'une douceur infinie et touchante, avec un geste suppliant de ses mains d'une transparence maigre, qu'il appelait près de lui la sœur de l'officier pour lui désigner ce dont il avait envie et pour la remercier de sa sollicitude.

Cette sollicitude était celle d'une mère. La jeune femme prodiguait ses soins à l'hôte que son frère lui avait confié, non pas seulement parce que — comme notre lieutenant — elle espérait d'importants résultats du retour de ce cher malade à la santé, à la raison, mais parce qu'un sentiment instinctif et irrésistible la poussait vers cet être chétif et souffreteux.

Ce sentiment, elle se l'expliquait à elle-même en se disant que son Georges avait cet âge, ces cheveux blonds, cette pâle figure ; qu'ainsi que cet abandonné, il manquait d'une famille pour le protéger et le chérir ; qu'enfin tous deux avaient subi cette même et affreuse destinée d'être à la

merci de misérables que ne désarmaient point la faiblesse, l'innocence et la pureté...

Pour l'avenir, Denise ne s'en occupait plus. Elle avait son but défini, marqué, inévitable... Cette résolution de se tuer si son persécuteur s'obstinait à faire d'elle sa femme et si rien ne venait se jeter à la traverse de ce projet, lui avait restitué toute sa force et sa tranquillité. Maintenant elle assistait son amie dans les préparatifs de la cérémonie nuptiale. Elle souriait même aux gais épanchements, aux amoureux badinages et aux châteaux en Espagne des fiancés. Mais sa bouche demeurait douloureuse jusque dans ses sourires.

Au Coq-en-Pâte, Joé Blagg avait conquis toute la maisonnée. C'était un drôle insinuant, flatteur, jovial, magnifique, bavard, divertissant, multiple et d'un entrain irrésistible. Il chassait avec Sébastien, pêchait avec François, jouait aux cartes avec tous les deux et se grisait consciencieusement en leur compagnie.

Au jeu, on le gagnait et il riait ; on le trichait, et il riait encore ; on le volait, et il riait toujours. A table, il amusait les convives par toute sorte de tours d'adresse ; il avalait les cuillères et les fourchettes, faisait tenir les couteaux en équilibre sur le nez et escamotait les plats, les verres et les bouteilles avec l'habileté de Comus, le physicien de l'ex-roi, chantait des refrains croustillants et imitait le cri de différents animaux. Après quoi, il finissait généralement par rouler, — plein de boissons, — sur le parquet.

que la commission du Bulletin propose d'insérer dans le numéro du deuxième trimestre 1884.

La Société approuve l'insertion des travaux suivants :

Malleville, — Les Esbats (Suite); Soulié, — Flore du canton de Saint-Germain (suite);

Leboeuf, — Statistique des naissances et des décès de Cahors, de 1872 à 1881;

Malinowski, — Poésies de Marie Stuart; Rouquet, — Lou cordit et lo postouro;

L'abbé Gary, — Notice nécrologique sur M. l'abbé Layral;

Procès-verbaux du 2^e trimestre; Procès-verbaux de la section de Figeac (suite).

M. Gros demande que les noms des membres présents figurent dans les procès-verbaux publiés.

Cette proposition est renvoyée à l'examen du conseil d'administration.

M. Malinowski informe que, par décision en date du 12 mai dernier, le conseil supérieur de la Société nationale d'encouragement au bien, sur le rapport de la commission des récompenses, a décerné à notre collègue M. Francis Marateuch, une médaille d'or pour ses *Rocailles*, recueil de morceaux en prose et en vers.

Il rappelle que M. Marateuch obtint en 1882 la même distinction pour sa revue bi-mensuelle *Le Feu-Follet*, qui entre aujourd'hui dans sa cinquième année.

M. Malinowski présente ensuite un numéro du *Journal du Lot* où se trouve le dernier article du compte rendu de la visite à Cahors des archéologues montalbanais.

Dans cet article, comme dans les précédents, il existe plusieurs assertions inexactes. Ainsi il y est dit que Jean de Vezins, sénéchal et gouverneur du Quercy fut tué à la prise de Cahors par les Huguenots de Henri de Navarre.

Ce fait, bien que consigné dans *Cathala-Coture* n'en est pas moins une erreur historique. En 1787, il fut l'objet de contestations entre le continuateur des chroniques de Cathala-Coture et un savant ecclésiastique quercynois, M. l'abbé Lavyssière, prieur d'Escamps.

Ce dernier cita textuellement une lettre du duc d'Alençon, frère du roi Henri III, qui annonce à Vezins lui-même la restitution aux catholiques de la ville de Cahors, restitution convenue à la conférence de Fleys.

La lettre du duc est datée de Cadillac, le 27 janvier 1581, c'est-à-dire huit mois après le siège de Cahors.

Signée « Votre ami François », elle est adressée à « Monsieur Jean de Vezins, sénéchal et gouverneur du Quercy » et non à Antoine, son fils, qui n'eut jamais ces titres.

D'autres documents cités par le même auteur montrent que le Sénéchal mourut dans une grande vieillesse, vers 1594, c'est-à-dire sous le règne de Henri IV.

M. Malinowski croit que pour éviter, à l'avenir, ces erreurs, il serait utile de publier une description historique et archéologique de la ville de Cahors.

La séance est levée à dix heures.

Le président, Pour copie conforme : CALMON. Le secrétaire des séances, F. LAROUSSELHE.

BACCALAUURÉATS

La session de juillet 1884, pour les baccalauréats ès-sciences et ès-lettres, se fera dans l'Académie de Toulouse dans les conditions déterminées par l'arrêté du 6 juin 1882.

Aux termes de cet arrêté, les compositions écrites se feront, par chaque ordre de baccalauréat, le même jour dans chacun des chefs-lieux des huit départements du ressort académique. Albi, Aoch, Cahors, Foix, Montauban, Rodez, Tarbes et Toulouse.

Les candidats optent librement pour le chef-lieu où ils désirent composer.

Les épreuves auront lieu aux dates ci-après : Epreuves écrites

Baccalauréat ès-lettres (1^{re} partie), les mercredi 9 et jeudi 10 juillet.

Baccalauréat ès-sciences (complet et restreint), le vendredi 11 juillet.

Baccalauréat ès-sciences (2^e partie), le samedi 12 juillet.

Epreuves orales : à partir du mercredi 22 juillet.

Registre d'inscription : ouvert le jeudi 12 et clos le samedi 28 juin.

ACADÉMIE NATIONALE DE PARIS

Extrait du rapport du Comité de dégustation du mois de juin 1884 sur les liqueurs de M. Boutet, propriétaire de la distillerie centrale du Quercy, à Cahors.

L'an dernier, dans notre bulletin du mois de mai, nous avons fait un rapport sur les *curacaos* et les *Crèmes de Noix* de M. Boutet. Nous recevons cette année de notre collègue, de nouveaux échantillons de ses produits auxquels il a joint un *Cacao-Chouva* d'une parfaite qualité.

Nous avons envoyé ces diverses liqueurs au Comité de dégustation, qui a constaté dans la Crème de Noix de notables améliorations. En effet, les premiers échantillons n'avaient pas le moelleux, le fonda de ceux qui nous ont été dernièrement envoyés. La Crème de Noix, et nous ne parlons ici que de celle qui est bien faite, ne convient pas à tous les goûts : celle de M. Boutet plaira à tout le monde; c'est une liqueur excellente, agréable, stomachique, anti-cholérique tout à la fois, qui a pour

base des éléments de premier choix.

Nous en dirons autant des *curacaos* qui, tous, sont remarquables par leur finesse et leur parfum, ils ont pour véhicule des sucres et des alcools d'excellentes qualités.

Nous recommandons également à notre Comité des récompenses, le *Cacao-Chouva* de M. Boutet, qui possède toutes les qualités d'une *liqueur extra* : saveur, parfum et mélange intime de toutes les parties constituantes.

N. B. — La Crème de Noix Boutet, déjà médaillée par l'Académie, est l'objet de nombreuses contrefaçons. — Exiger le véritable nom.

Concours de bêtes ovines

A GRAMAT

Liste des lauréats

RACE DU CAUSSE DU LOT

1^{re} Catégorie

AGNEAUX

- 1^{er} prix de 50 fr. à MM. Delfour, à Alvignac
2. — 40 fr. Heireil, à Gramat.
3. — 30 fr. Serres, à Gramat.
4. — 30 fr. Supplémentaire donné par le Conseil municipal de Gramat, à Bergougnoux, à Gramat.

AGNELLES

- 1^{er} prix de 40 fr. à MM. Delfour, à Alvignac.
2. — 30 fr. Bergougnoux, à Gramat.

2^e Catégorie

ANTEAIS

- 1^{er} prix de 120 fr. à MM. Bergougnoux, à Gramat
2. — 100 fr. Delfour, à Alvignac.
3. — 80 fr. Chalvet, au Bastit.
4. — 60 fr. Supplémentaire donné à Grangié, à Thémignettes.
5. — 40 fr. Lamothe, à Montvalent.

ANTEAISIS

- 1^{er} prix de 100 fr. à MM. Lavergne, à Alvignac.
2. — 80 fr. Delsahut, au Bastit.
3. — 45 fr. Supplémentaire donné à Chalvet, au Bastit.
4. — 35 fr. Martin, à Caniac.

3^e Catégorie

BÉLIERS

- 1^{er} prix. Réservé
2. — —
3. — 100 fr. à MM. Lacassagne, à Gramat.
4. — 80 fr. Serres, à Gramat.
5. — 60 fr. Lavergne, à Alvignac.
6. — 50 fr. Supplémentaire donné à Pédamon, à Miers.
7. — 40 fr. Durieu, au Bastit.

BREBIS

- 1^{er} prix de 120 fr. à MM. Mejescaze, à Lunegarde.
2. — 100 fr. Lavergne, à Alvignac.
3. — 80 fr. Delfour, à Alvignac.
4. — 70 fr. Momméja, à Gramat.
5. — 60 fr. Despeyroux, à Durban.

4^e Catégorie

FEMELLES DE TOUS AGES

Ayant déjà agnelé

- 1^{er} prix de 80 fr. à MM. Delsahut, au Bastit.
2. — 70 fr. Lacoste, à Alvignac.
3. — 60 fr. Lavergne, à Alvignac.
4. — 50 fr. Mejescaze, à Lunegarde.
5. — 40 fr. Joyeux, à Rilhac.

Médailles accordées par M. le ministre de l'Agriculture

- 1. Médaille d'or à MM. Delfour, à Alvignac.
2. — vermeil Lavergne, à Alvignac.
3. — vermeil Bergougnoux, à Gramat.
4. — d'argent Delsahut, au Bastit.
5. — d'argent Mejescaze, à Lunegarde.

Médailles accordées par la Société nationale d'encouragement à l'Agriculture

- 1. Médaille d'argent MM. Chalvet, au Bastit.
2. — d'argent Heireil, à Gramat.
3. — d'argent Serres, à Gramat.

Train de plaisir

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, la compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations de notre région, pour Paris.

Ce train partira le mardi 8 juillet de Lalbenque à midi 9 minutes, de Cieurac à midi 18, des Sept-Ponts à midi 30, de Cahors à midi 55, et arrivera à Paris le mercredi 9 juillet à 10 h. 15 du matin.

Les prix sont fixés, aller et retour : 45 fr. 2^e classe, — 32 fr. 3^e classe.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le vendredi 18 juillet, à midi 35.

Dernières Nouvelles

Toulon, 2 juillet.

Du 1^{er} juillet à aujourd'hui onze heures du matin, il y a eu 15 décès. Un boucher, nommé Lenfle, a été enlevé la nuit en trois heures. On compte 115 cas cholériques dans les hôpitaux. Les entrées d'hier s'élevèrent à 17.

Cinq décès cholériques depuis hier soir à 9 heures, dont deux à l'hôpital civil, un à l'hô-

pital maritime, un en ville, un dans les faubourgs.

Le nombre de magasins fermés augmente. L'émigration continue.

Paris, 2 juillet.

Le bruit avait couru que la fête du 14 juillet serait ajournée à cause du choléra. On vient de placarder sur les murs de Paris des affiches annonçant que la fête aura lieu à la date habituelle.

Marseille, 2 juillet.

La santé générale est meilleure. Aucun décès cholérique n'est survenu dans la ville. Depuis hier matin lundi, jusqu'à onze heures du soir, il y a eu 4 cas, mais il ne reste que 3 cas graves.

Au Pharo, le dernier décès a eu lieu ce matin à neuf heures, à l'hôpital militaire. Les cas bénins sont confirmés, mais on ne qu'il y ait des décès.

Nous apprenons que M. Tissot a succombé ce matin à la longue et douloureuse maladie dont il souffrait.

On confirme que les vacances parlementaires commenceront dans une dizaine de jours, les discussions sur les sucres, sur Madagascar et sur le divorce ne demandant pas davantage de temps, et la révision finissant demain.

Londres, 2 juillet.

Le Daily-Telegraph prévoit des complications pour pouvoir changer la face des choses et amener le prompt dissolution de la conférence.

On mentionne le bruit que la France manifeste une tendance à accentuer ses revendications, et que la Russie est disposée à demander la neutralisation du Bosphore.

A l'exception de l'Angleterre et de la France, les grandes puissances se montrent très mécontentes, non seulement sur l'accord anglo français, mais aussi sur le projet d'organisation financière en Egypte.

Madrid, 1^{er} juillet.

La Epoca dit que dans les cercles bien informés de Madrid, on assure que la France et l'Espagne ont décidé de percer les Pyrénées par Canfrac et Port-Salon. Cette dernière ligne relierait Toulouse à Lerida.

BOURSE. — Cours au 3 juillet.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes entries like 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 3 0/0 id., 4 1/2 0/0 ancien, 4 1/2 0/0 1883.

Dernier cours du 2 juillet.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes entries like Actions Orléans, Actions Lyon, Obligations Orléans 3 0/0, Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884), Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 Juillet.

La liquidation des Rentes françaises, à laquelle il a été procédé hier, s'est effectuée dans les conditions de facilité que nous avions prévues. Les reports se sont traités à des prix très modérés. Le règlement des engagements contractés sur les valeurs qui a eu lieu aujourd'hui, n'est pas moins aisé.

Ces facilités de prorogation sont la conséquence des nombreux dégagelements effectués par anticipation et de l'abondance des disponibilités mises à la disposition du marché. Elles prouvent que la place est considérablement allégée et, par suite, qu'elle est mieux préparée que ces jours derniers à un petit redressement des cours.

Les tendances semblent, en effet, un peu meilleures, non pas que les affaires soient beaucoup plus actives; mais on a réussi, non seulement à enrayer la baisse qui menaçait de prendre de plus larges proportions, mais encore à regagner une partie du terrain perdu. Reste maintenant à savoir si la série des mauvaises journées est bien définitivement close.

La rente 3 0/0 se négocie à 76.55; l'Amortissable est à 77. 85 et le 4 1/2 à 106.97.

L'Italien fait 95.55; il est maintenant plus probable que les conventions ne seront pas discutées avant les vacances, et cet ajournement est peu favorable à la tenue des cours de la Rente italienne; mais l'on est à la veille du détachement du coupon. La Banque d'escompte se ressent de l'ajournement dont nous venons de parler; elle est très offerte à 511.

La Banque de Paris est également faible à 807. Des émissions, dans le genre de celle qu'elle ne rougit pas de lancer, ne sont pas faites pour lui concilier la faveur du public.

La Générale est un peu mieux tenue à 465; on semble convenir que la baisse avait été exagérée.

La Franco-Egyptienne est sans changements à 562; c'est un prix qui paraît élevé; même observation pour la Banque ottomane à 627.

De l'équilibre dans l'être humain. — L'organisme humain est une machine dont le fonctionnement repose sur le parfait état de son rouage principal, l'appareil digestif. On cherche parfois en

vain la cause de maux persistants tels que : perte d'appétit, nausées, vertiges, pesanteur dans les reins, maux d'estomac, etc., maux qui sont souvent les indices de maladies graves. On serait dans le vrai, la plupart du temps, en rattachant ces symptômes à une affection générale des voies digestives. Ce point acquis, nous offrons aux personnes éprouvées par ces indispositions, le moyen radical de les guérir, et d'en prévenir le retour, en leur indiquant l'usage de la Tisane Américaine et des pilules des Shakers. Ces deux préparations végétales ont des effets merveilleux, elles agissent à la fois sur le sang, le foie, l'estomac, les intestins et même sur la vue, en rétablissant rapidement l'équilibre dans les fonctions vitales du corps humain. (Prix 4 fr. 50 la bouteille.) Brochure gratis dans toutes les bonnes pharmacies. Dépôt principal, Fanyau pharmacien, Lille.

LISEZ ET RETENEZ

Voulez-vous éviter le Choléra et autres maladies contagieuses? Voulez vous préserver vos enfants de ce mal terrible qui les enlève si facilement à votre affection? Faites usage pendant les chaleurs, et surtout en ce moment, où le Choléra sévit si près de nous, faites usage, dis je, d'un préservatif infaillible, préparé par M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors :

La Liqueur stomachique anti-cholérique. Elle est agréable à boire, et peut se prendre tous les jours. Elle est spécialement recommandée à toutes les pensions, écoles, institutions etc.

Le Litre 5 fr.; — Le demi-litre 2 fr. 50.

Adressez-vous à la Pharmacie Centrale chez M. Escrouzailles, à Cahors.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1864 CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS Siège social, 51 et 56, rue de Provence, à Paris,

AGENCES DANS LES DEPARTEMENTS :

Agences listées par département: Ageo, Aix, Alais, Albi, Alençon, Amiens, Angers, Angoulême, Ancey, Annonay, Apt, Arles, Arras, Auch, Aurillac, Auxerre, Avignon, Bar-le-Duc, Bayonne, Beauvais, Bellfort, Besançon, Béziers, Blois, Bordeaux, Boulogne sur-Mer, Bourges, Brest, Brive, Caen, Cahors, Cambrai, Carcassonne, Carpenras, Castres, Cello, Chalon-sur-Saône, Châlons-sur-Marne, Chartres, Châteauroux, Chaumont, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Dax, Dieppe, Dijon, Douai, Dreux, Dunkerque, Eibouf, Epervay, Epinal, Fontainebleau, Gaillac, Grenoble, Hâvre (le), Honfleur, La Rochelle, Laval, Lille, Limoges, Lisieux, Lodève, Lorient, Lyon, Mâcon, Mans (le), Marmande, Marseille, Montauban, Montereau, Montluçon, Montpellier, Moulins, Nancy, Nantes, Narbonne, Nevers, Nice, Nîmes, Niort, Orléans, Pau, Périgueux, Perpignan, Poitiers, Puy (le), Reims, Rennes, Rive-de-Gier, Roanne, Rodez, Roubaix, Rouen, Saint-Brieuc, Saint-Etienne, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Lô, Saint-Malo, Saint-Quentin, Saumur, Sedan, Sens, Tarbes, Thiers, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes, Valence, Valenciennes, Versailles, Vichy.

AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C.

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ALSACIENNE DE BANQUE Colmar, Guedwilles, Metz, Mülhouse, Strasbourg.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse, — Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des Ctes de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres, — Envois de Fonds. (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS Lauréat de l'Académie Nationale CHIRURGIEN-DENTISTE Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Education du Lot et de la Corrèze

Chalet de l'hôtel des Ambassadeurs.

LA REVUE BRITANNIQUE, Sommaire des matières, contenues dans la livraison de juin 1884. — Roman : La conquête d'une belle-mère, par l'auteur de « Molly Bawn » (1^{er} extrait). — Histoire anecdotique : Trois cours républicains : Thiers, Mac Mahon, Grévy. — Art militaire : L'armée chinoise. — Critique littéraire. — Biographie : Un romancier australien. — Géographie. — Ethnographie : L'archipel Malais. — Nouvelles : A qui la tante ? — Bibliographie. — Beaux-arts : Gottfried Mind, le peintre des chats. — Sciences sociales. — Administration : Conditions d'une constitution démocratique. — Question contemporaine : Politique étrangère de l'Angleterre. — Chronique scientifique. — Pensées diverses. — Correspondance de la Revue Britannique. — Nouvelles des sciences, de la littérature, des beaux-arts, du commerce, etc., etc. — Correspondance d'Espagne. — Correspondance d'Italie. — Correspondance de Londres. — Correspondance d'Allemagne. Chronique et bulletin bibliographique. — Banques, bourses et assurances. — Chronique financière. — Bureaux de la Revue Britannique, 71, rue de la Victoire.

SCIENCE ET NATURE. Sommaire du numéro 30. — Juin 1884. — Texte : Les Halles centrales et l'amentation parisienne, par Egg. Chesnel. — Parc national de Yellowstone, aux États-Unis, par Ch. Joly. — Le village moyen âge, à l'Exposition nationale de Turin, par Marié de Renouvin. — L'éclairage au gaz des voitures de chemins de fer, par D. Napoli. — Le cas de M. Stuart Cumberland, par R. Lépine. — A travers la science : un touriste dans leyrême Orient, la pêche des éponges, éléments de Botanique, chromatographie, une locomotive monstre, nouveau bec de gaz, tube de niveau d'eau pour chaudières à vapeur. — Chronique : M. Jamoin, secrétaire perpétuel exportation de soies de Chine, commerce des oranges. — Gravures : Plumage de la volaille, gavage, des pigeons, illustration par Dosso. — Découpage de la viande, illustration par Dosso. — Vue des Mammoth hot Springs. — Vue de la chute de la rivière de Yellowstone. — Exposition de Turin : hôtellerie du moyen âge et château féodal, illustration par A. Bonamore. — Portrait de

M Stuart Cumberland, d'après une photographie. — Bureaux à la Librairie J.-B. Baillière et Fils, 19, rue Hautefeuille, à Paris.

LA NATURE, sommaire du 28 juin 1884. — Un drame dans la fosse aux ours au Jardin des Plantes de Paris : Dr Z... — L'équatorial de l'Observatoire de Paris, système Lœwy : Dr Gill ; N. Lockyer. — Les rails d'acier. — L'exposition générale italienne de Turin : Tower. — Attitude après la mort par la foudre : Dr Jules Rouvier. — L'émigration au Tonkin. — Canon multicharge ou accélérateur de M. Perraux : C. de Sainte-M... — Le crapaud cornu : E. Sauvage. — Chronique. — Académie des Sciences : séance du 23 juin 1884 : S. Meunier. Récréations scientifiques ; le tableau à trois faces ; A. Bergeret. — Supplément : Boîte aux lettres. — Sociétés savantes. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 120, boulevard Saint-Germain, à Paris.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE. — Bureaux 26, rue Jacob, à Paris. — Sommaire du numéro 26. (26 juin 1884). — Chronique agricole. A. de Cérès. — Les privilégiés du travail et de la consommation. E. Lecouteux. — Observations sur les vignobles du Midi. G. Bazille. — Nouvelle tondeuse pour les moutons. F. Moigno. — L'heure de la justice. E. Lecouteux. — Discours prononcés au concours régional de Rouen. Méline. — Société nationale d'agriculture de France. P. Pollé. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la Bourse. — Table alphabétique des auteurs du tome 1^{er} de 1884. — Table alphabétique des gravures. — Table analytique des matières. — Gravures noires : La Triade, tondeuse du système Guillaume. Fig. 55.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 420, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du N° 794, du 28 juin 1884 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Méline. Discours prononcé au concours régional de Rouen. — Samson. Aptitude mécanique des chevaux. — A. Gobin. Concours

régional de Dôle, liste des prix. — Sagnier. Le reboisement de la Sologne. — De Sardiari. Destruction des mulots par le sulfure de carbone. — De la Morvonnais. Concours hippique de Brest, liste des prix. — Selafer. Les faiseurs de fleurs doubles. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Féron. bulletin financier. — Gravure noire : Mulotière de M. Victor Joseph.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE. Journal universel d'électricité. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — Sommaire du numéro du 28 juin 1884. — Description des appareils électromagnétiques pour la détermination des longueurs (2^e article) ; M. Lœwy. — Application du calorimètre à l'étude du courant électrique (3^e article) ; A. Minet. — Nouveau type de câble sous-marin léger ; Henri Vivarez. — Notes sur les chemins de fer et les tramways électriques (2^e article) ; G. Richard. — La lumière électrique à Souakim ; C.-C. Soulages. — Les nouveaux galvanomètres à ressort amplificateur de MM. Ayrton et Perry ; Ang. Guerout. Chronique de l'étranger : Italie : Exposition d'électricité de Turin ; W. de Fonville. — Angleterre ; J. Munro. — Revue des travaux récents en électricité ; Les vibrations électriques considérées au point de vue de leur action magnétisante, par A. Oberbeck. — Sur l'électrolyse des verres solides, par E. Waburg. — Travaux de la conférence internationale des électriciens (suite). — Correspondance : Lettre de M. Granfeldt et description de son télégraphe ; Lettre de M. Sciana. — Faits divers.

LA VIE MILITAIRE. Journal illustré de l'armée, 4, Cité Rougemont, à Paris. — Sommaire du numéro 25. — Texte : Courrier de Paris, Valréas. — Les Peintres militaires, Robert Vallier. — A St-Cyr, René Maizeroy. — Echos de l'Armée, Etendard. — Dans la Chambrée, Folarçon. — En Bourse, Banknote. — Dessins : Le général Brière de l'Isle F. Desmoulin. — Au Tonkin, Léon Couturier. — En Bordée, Caran d'Ache. — On va s'exciter, Tiret-Bognet. — Titres, Croquis, Marges et Lettres de Caran d'Ache, Tiret-Bognet, Job, Lunel, Léonée, etc., etc.

La 7^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun vient d'être mise en vente par l'éditeur Jules Rouff.

Toujours consacrée à la « Prusse Rhéane, » elle renseigne le lecteur sur les cercles et villes du district d'Aix-la-Chapelle, et entame l'étude du district de Trèves. Ornée de quatre gravures qui représentent une vue d'Oberwesel, le château d'Elz, le château d'Erenfels et le pont sur la Moselle à Coblenz, elle renferme de plus une belle carte des chemins de fer stratégiques de la Prusse Rhéane.

LA MUSIQUE POPULAIRE. Journal hebdomadaire. — Bureaux : boulevard Saint-Michel, 78, Paris. — Sommaire du numéro 140. — Texte : Double concours de la « Musique populaire. » — Mme Franck-Duvernoy, par Alphonse Baralle. — Revue musicale, par A. Baralle. — La musique et les théâtres à Paris, en 1790, par E. Grégoir. — Concert américain, par G. Ludger. — Revue des concerts, par Rhemour. — Nouvelles diverses. — Musique : « Le Vallon, » paroles de Lamartine, musique de M. A. Botte. (2^e strophe). — Fantaisie mazurka pour le piano, par M. Langlois. — Illustration : Portrait de Mme Franck-Duvernoy.

Tout abonné recevra gratis en prime : Douze francs d'ouvrages ou gravures à choisir dans les catalogues qui seront envoyés franco et gratuitement, avec un numéro du journal, à toute personne qui en fera la demande à l'administration.

LA VIGNE AMÉRICAINE, sommaire du n° 6. — Juin 1884. — Chronique de juin. V. Pulliat et J.-E. Planchon. — Les gelées d'avril et les cépages américains en Beaujolais. E. Bender. — Conduite de la vigne d'après la méthode savoisienne, dite méthode Sylvoz (suite et fin). Baron Perrier de la Bathie. — Les lotions au sulfate de fer contre l'anthracnose. P. Skawinski. — L'Ampélographie américaine. Isard, G. Foex et P. Vialla. — Lettre sur les vignes américaines. J.-B. Réjoud. — La grappe par approche. Girard. — Notes sur le catalogue descriptif illustré de MM. Bush et fils et Meissner (suite). A. Champin. — Adresser tout ce qui concerne la rédaction : à M. Pulliat, à Chiroubles (Rhône), par Romanèche (Saône-et-Loire).

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Gravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffés pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

PARFUMERIE GELLÉ FRÈRES

6, Avenue de l'Opéra, PARIS

PATE DENTIFRICE GLYCÉRINE

Procédé d'Eug. DEVERS, CHIMISTE LAURÉAT DE PHARMACIE

Le seul Dentifrice joignant une qualité exceptionnelle à un bon marché sans précédent

S'EN SERVIR UNE FOIS C'EST L'ADOPTER

HOTEL & CAFÉ

A VENDRE OU A LOUER

Au centre du commerce des truffes du Périgord. S'adresser pour renseignements au bureau du Journal.

Eaux-DE-VIE, COGNAC ET GRANDE FINE CHAMPAGNE

La Maison L. VITET & Co, de Jarnac-Cognac (Charente), demande un bon REPRÉSENTANT sur la place de Cahors.

Bonne remise « Références ».

Eaux Minérales

De CRANSAC (Aveyron).

Souveraines contre les maladies du foie et de la rate. — Gastralgies. — Hypochondrie. — Fièvres intermittentes rebelles. — Affections vermineuses. — Constipation.

Grande analogie avec Pulna, Sedlitz, Seidschuts et Kinsingen.

Étuves naturelles.

Caisnes de 30 bouteilles capsules. 18 fr.

— 20 bouteilles. 14 fr.

S'adresser à M. Dupuy, régisseur à Cransac (Aveyron).

APPARTEMENT A LOUER

Cuisine, Salle à manger, Salon, Chambres à coucher, Cave et Galetas, avec ou sans jardin. Rue des Hortes, numéro 6.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Écrire : Administration de la C^e concessionnaire PARIS, 22, Boulevard Montmartre

Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

LE POÈTE

MAYNARD

Par HENRI NADAL

CAHORS

EDOUARD DELSAUD, LIBRAIRIE GÉNÉRALE

ancienne Librairie Crayssac, L. PLANAVERGNE,

rue de l'Hôtel de Ville. rue du Lycée.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorisée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

CHEMISES sur mesure pour HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES sur mesure pour HOMMES

Vu l'extension toujours croissante des affaires L. Laur s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports

L. Laur sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons Françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.